

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 mars 2025 - Délibération n° 2025/03/01

Objet : Accord de prêt d'honneur personnel, dans le cadre d'une création d'activité, à M. THELIOL Vincent (Sardent)

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 18 mars 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jacques MALIVERT – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY– Thierry GAILLARD – Martine LAPORTE- Pierre-Marie NOURRISSEAU

Etaient excusés : néant

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	8	8			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	-	-	-	-	-

Vu le régime cadre exempté de notification n°SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 – régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des jeunes pousses – prêt à taux réduit ;

Vu l'article L.1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°2024.1099.CP de la Commission Permanente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 8 juillet 2024 et du Conseil communautaire n°2024/07/02 en date du 17 juillet 2024, visée par le contrôle de légalité le 23 juillet 2024, approuvant la nouvelle convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises signée par Monsieur le Président du Conseil régional et Monsieur le Président de la Communauté de communes le 1^{er} octobre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024/07/04 en date du 17 juillet 2024, visée par le contrôle de légalité le 23 juillet 2024 :

- autorisant l'abondement du fonds de prêts d'honneur d'Initiative Creuse par le versement d'une subvention annuelle et approuvant la convention de partenariat pluriannuelle ;
- donnant délégation au Bureau communautaire pour prendre toute décision d'accord ou de refus d'abondement du fonds de prêts d'honneur d'Initiative Creuse sur les dossiers présentés par Initiative Creuse ;

Vu la convention de partenariat 2024-2028 signée par Messieurs les Co-Présidents d'Initiative Creuse et Monsieur le Président de la Communauté de communes le 2 octobre 2024 ;

Vu la demande de prêt d'honneur personnel déposée par M. THELIOL Vincent (futur dirigeant d'une SARL à associé unique - EURL en création), auprès d'Initiative Creuse et transmise par Initiative Creuse à la Communauté de communes le 20/02/2025, en vue de la création d'une activité de menuiseries bois, PVC et aluminium sur la commune de Sardent, et enregistrée sous la référence 2025 – PH – 01 ;

Vu le dossier présenté par Initiative Creuse ainsi que l'instruction réalisée et les avis techniques rendus par les services d'Initiative Creuse et par le service « développement économique » de la Communauté de communes ;

Vu le besoin de financement d'un montant total de 58 000,00 € HT pour la création de l'activité ;

Vu la décision favorable du comité d'agrément d'Initiative Creuse, réuni le 25 février 2025, pour l'octroi d'un prêt d'honneur, sur le fonds Initiative Creuse, d'un montant de 3 500 € à M. THELIOL Vincent ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Donne son accord pour abonder le fonds de prêts d'honneur Initiative Creuse d'une somme de 3 500 € à octroyer M. THELIOL Vincent.
- Autorise en conséquence Initiative Creuse à décaisser la somme correspondante du fonds spécifique « Creuse Sud-Ouest » versé à Initiative Creuse, cette aide relevant du régime cadre exempté de notification n°SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 – régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des jeunes pousses – prêt à taux réduit ;
- Autorise Monsieur le Président à notifier cette décision à Initiative Creuse et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

